



Spes Unica

Bulletin du prieuré Notre-Dame du Rosaire
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Pour se préparer à des sacres épiscopaux

Les supérieurs de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ont fait savoir qu'il fallait se préparer aux sacres. Bien sûr, il ne s'agit pas de se perdre dans des conjonctures mais d'établir le bien fondé d'une telle décision. Les sacres célébrés par Monseigneur Lefebvre en 1988 ont évidemment créé un précédent et le recul des trente six années qui nous en séparent nous permet d'affirmer que les bons fruits sont au rendez-vous, notamment à travers le développement de la Tradition et ce, en dépit des condamnations et des campagnes de diffamation.

De quoi s'agit-il ? D'une « opération survie¹ » de la Tradition, pour lui permettre de continuer sans compromis ni mélange avec ce qu'il conviendrait d'appeler les « corps étrangers » (la nouvelle messe, les nouvelles doctrines, la nouvelle pastorale, etc.) qui gangrèment des pans entiers de l'Église,

éloignant le corps épiscopal dans son ensemble des institutions divines et désorientant massivement les âmes.

Cette « opération survie » s'impose d'autant plus que la crise, loin de se résoudre, s'aggrave : les dérives doctrinales s'étendent aujourd'hui à la morale et le Magistère se fait l'écho des idéologies dominantes, plutôt que de la Révélation divine. La porte est donc toujours plus ouverte aux hérésies et à l'apostasie !

Nous sommes en des circonstances où la religion même est engagée. En de telles conjonctures, « les vrais fidèles sont les hommes qui puisent dans leur baptême l'inspiration d'une ligne de conduite, non les pusillanimes qui, sous le prétexte spécieux de la soumission aux pouvoirs établis, attendent pour courir à l'ennemi, ou s'opposer à ses entreprises, un programme qui n'est pas nécessaire et qu'on ne doit pas leur donner². » Ce qui s'imposerait à de simples fidèles, pourquoi cela ne

s'imposerait-il pas à l'évêque « solidai-
rement responsable de la mission apos-
tolique de l'Église³ » ?

Bien sûr la solution d'exception à une situation d'exception ne saurait enfreindre le droit divin dans l'Église. Une telle solution, qui s'inspire d'une analyse attentive des circonstances, doit aussi se fonder sur la doctrine traditionnelle, notamment celle relative à l'épiscopat⁴. L'évêque, tel qu'il se présente le plus couramment dans l'Église, c'est-à-dire en charge d'un diocèse, jouit à la fois du pouvoir d'ordre (ad-

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Chronique du Prieuré	p. 3
Un évêque combattant : monseigneur Cazaux (1897-1975)	p. 10
Premier rassemblement des jeunes de l'Ouest « La Vendée se souvient » samedi 17 et dimanche 18 juin 2023	p. 14
La juste place de la psychologie	p. 15
Carnet paroissial	p. 17
Informations paroissiales	p. 18

1 Mgr Lefebvre, homélie des sacres.

2 Dom Guéranger - Commentaire de la fête de saint Cyrille de Jérusalem au 9 février dans *Année Liturgique* publiée de 1841 à 1866.

3 Pie XII Encyclique *Fidei donum*.

4 Dans sa forme la plus mûrie, telle que nous la trouvons dans les encycliques du pape Pie XII : *Mystici Corporis* (29 juin 1943), *Ad Sinarum gentem* (7 octobre 1954) et *Ad apostolorum principis* (29 juin 1958).

ministrier les sacrements, en particulier ceux de la confirmation et de l'ordre) et du pouvoir de juridiction (enseigner et gouverner). Mais ces deux pouvoirs, même s'ils se réunissent le plus communément dans la même personne de l'évêque, sont distincts.

D'abord, quant à leur nature : le pouvoir d'ordre correspond à la puissance du Christ en tant que souverain prêtre qui sanctifie les âmes ; le pouvoir de juridiction à l'autorité du Christ qui enseigne, éclaire nos intelligences comme maître ou docteur et qui gouverne, dirige nos volontés en sa qualité de Roi. Ces deux pouvoirs se distinguent également quant à

la manière de les recevoir. Le pouvoir d'ordre se reçoit par consécration, lors du sacre épiscopal, et le pouvoir de juridiction se communique immédiatement par la seule volonté du pape.

Autrement dit, autant le pouvoir d'ordre peut, indépendamment de la volonté du pape, se transmettre valablement ; autant celui de la juridiction ne peut d'aucune manière se communiquer sans le pape. Autant le pouvoir d'ordre reçu contre la volonté légitime du pape n'est qu'une désobéissance, certes grave, mais qui n'invalide pas le sacre ; autant le pouvoir de juridiction reçu contre la volonté du pape constitue un acte schismatique et forcément invalide.

Ces pouvoirs peuvent donc exister séparément, bien que ce ne soit pas la pratique commune. Et, de fait, il existe, dans l'Église, des évêques, qui n'ont que le pouvoir d'ordre : les évêques auxiliaires, démissionnaires etc. C'est précisément ce seul pouvoir d'ordre que Monseigneur Lefebvre entendait



transmettre aux évêques qu'il a consacrés le 30 juin 1988. Et, à l'occasion des prochains sacres, la Fraternité n'agira pas autrement. Les nouveaux évêques consacrés ne seront que des évêques auxiliaires de la Fraternité, c'est-à-dire au service de la Tradition pour administrer la confirmation et conférer l'ordination sacerdotale, avec toutes les garanties d'intégrité de la foi et de validité des sacrements.

Il reste à résoudre la désobéissance déjà évoquée et que constitue le seul fait de transmettre le pouvoir d'ordre contre la volonté du pape. En effet, même si l'accord du pape ne joue pas pour la validité des sacres, la discipline dans l'Église exige pour un sacre épiscopal un « mandat apostolique », étant donné qu'il touche de très près au pouvoir de juridiction, lequel, encore une fois, ne peut venir que du pape.

À ce sujet, rappelons-nous qu'on ne doit jamais obéir à un homme sans obéir à Dieu. Si l'on doit obéir au pape, c'est pour obéir à Dieu. Il y aurait alors

abus de pouvoir si le pape nous empêchait d'agir, ou nous faisait agir contre le bien commun de l'Église et, par conséquent contre la volonté de Dieu.

Un pape qui interdirait les sacres envisagés pour la survie de la Tradition nous empêcherait de conserver et de transmettre ce que Jésus-Christ veut pour son Église et pour le salut des âmes. Ce serait un abus de pouvoir auquel nous n'aurions aucunement à nous soumettre. Et, dans ce cas, les sacres se feraient sinon « sans le mandat explicite de Rome », du moins « avec le mandat implicite de l'Église Romaine, gardienne de la foi⁵ ».

D'ordinaire l'obéissance à l'homme nous fait obéir à Dieu, mais il peut arriver parfois que nous ayons à « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes⁶ ». Dans ce cas, « le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il soit rendu évident si vous l'aimez ou non de tout votre cœur et de toute votre âme⁷. »

Abbé Laurent Ramé

5 Monseigneur Lefebvre.

6 Actes V, 29.

7 Deutéronome XIII, 4.

Chronique du Prieuré

Ce numéro est marqué par une chronique particulièrement copieuse, étant donné qu'elle couvre toute la période où notre bulletin n'a pas paru, c'est-à-dire depuis le mois de juin 2023. Nous la suspendons délibérément au Jeudi 9 mai de l'Ascension. Nous remercions les lecteurs pour leur aimable compréhension.

Dimanche 4 juin 2023

19 petits communiantes reçoivent pour la première fois Jésus-Hostie dans leur cœur, au lendemain d'une belle journée de recollection. Puis, quelques jours plus tard, ils ont la joie et l'honneur de remettre leurs vêtements blancs pour escorter le Saint-Sacrement lors de la procession de la Fête-Dieu au Prieuré. Les croisés de l'Eucharistie, puis les élèves de l'école ont eu à cœur d'orner le chemin du Roi des rois.



Jeudi 15 juin

Yannick Essertel, professeur des universités, chercheur à l'université de Yale, et spécialisé dans les missions catholiques, nous présente la contribution que les régions de l'ouest de la France, en particulier la Vendée, ont apportée aux missions lointaines. C'était l'occasion de tordre le cou à une idée reçue, mais désormais démentie par les archives qui remontent au XVII^{ème} siècle et que les historiens viennent de mettre au jour : les missions n'ont jamais été une œuvre de colonisation qui aurait bafoué les cultures locales. Bien au contraire, la pédagogie missionnaire se révèle comme une véritable œuvre d'insertion, en application à l'exhortation de saint Paul : « Être tout

à tous », en se faisant comme les indigènes, parlant comme eux, mangeant comme eux, se logeant comme eux etc. Le missionnaire s'intègre à la culture locale (la langue, les us et coutumes, les modes vestimentaires...) pour y intégrer le christianisme et leur apporter non pas la civilisation européenne, mais chrétienne.

Vendredi 16 juin

La fête du Sacré-Cœur est attendue avec impatience par les enfants de l'école. En effet, après plusieurs années d'interruption, nos 102 élèves peuvent enfin se réunir pour une belle sortie scolaire ! Après la messe chantée aux Fournils, les parents déposent leurs enfants à l'Abbaye de Grammont à 10 minutes du prieuré. Visite guidée de l'abbaye, jeux médiévaux, pique-nique et promenade sont au programme. Petits et grands découvrent la vie des moines, et repartent enchantés de cette journée !

Jeudi 22 juin

Familles et amis de l'école se réunissent dans la cour de récréation, en soirée, pour assister au spectacle de fin d'année. Les élèves sont heureux de présenter leur thème de l'année : les quatre saisons. Les petits commencent avec des danses sur l'automne, puis les CP et les CM2 représentent l'hiver, avec le mystère de Noël. Les CE exécutent de jolies danses sur le printemps et l'été, tandis que les CM1 ne sont pas en reste, avec leurs poésies mimées. Une bonne averse ne parvient pas à interrompre cette joyeuse réunion, qui se clôture, bien entendu, par la dégustation de la brioche vendéenne ! Avant leur départ, tous remercient chaleureusement mademoiselle Hemmer et mademoiselle Bessat pour leur année de dévouement. Cette dernière se prépare à rentrer au mois de septembre au noviciat des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie-X

à Ruffec. C'est aussi l'heure d'accueillir mademoiselle Prat, nouvelle institutrice des CE1. Enfin, monsieur l'abbé Ramé invite les adultes à gravir la nouvelle passerelle, fraîchement posée contre l'ancien bâtiment, dont l'étage sera aménagé en trois nouvelles classes, pour la rentrée prochaine.

Vendredi 23 juin

Les élèves de l'école Saint Louis-Marie Grignon de Montfort à Loublande ont fêté leur départ en vacances en jouant des saynètes aux abbés, familles et amis. Acteurs et spectateurs se sont régalés avec La Fontaine, le carnaval des animaux et les Musiciens de Brême.

Jeudi 29 juin

Monsieur l'abbé Vianney Chardon devient prêtre pour l'éternité ! Ce même jour, dans les bâtiments annexes à la chapelle Saint-Michel, de La Roche-sur-Yon, un nouveau studio vient d'être aménagé pour le prêtre desservant. Avant de l'occuper il convient évidemment de le bénir. C'est donc chose faite !

Du vendredi 14 au samedi 29 juillet

Camp scout. « À la suite des valeureux croisés du XI^{ème} siècle, la troupe Saint-Philibert part camper dans le Périgord, entre Bergerac et Périgueux. Cette grande aventure commence par un pré-camp où la maîtrise et les chefs de patrouille peuvent donner un véritable esprit au camp. « Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents. » (Georges Bernanos). Voici l'idéal scout : servir pour réchauffer le monde. Même perdue dans les bois, une troupe scout est une œuvre de société. Le 14 juillet, le reste des scouts arrive et tous se mettent au travail pour construire leurs installations. Tous les matins, les scouts et la maîtrise se réunissent autour de la messe célébrée par l'abbé Ramé et, chaque soir, une des patrouilles conte autour d'un feu de

veillée une épopée des croisades. Les différentes activités se succèdent : pendant trois jours, chaque patrouille sillonne la région à la rencontre des habitants et du patrimoine. De retour au camp, elles s'affrontent lors des olympiades et du difficile parcours Hébert. Puis le traditionnel « concours cuisine » vient récompenser l'appétit des plus gourmands. La nuit suivante, tout le camp se réveille : le roi Louis IX s'est fait attaquer, il faut aller le secourir. À 1h du matin, c'est le départ en grand jeu. Une journée et demie de guerre dans les bois et dans l'eau. Heureusement, tout se termine dans la bonne humeur et par un délicieux festin. En fin de camp, chaque scout part en binôme ou trinôme pour effectuer différents raids afin de confirmer leur progression personnelle. Le camp de cette année est l'achèvement de la période de fondation de la troupe. Deux vagues de promesses ont donc lieu. Au final, douze aspirants se sont engagés. Une cour d'honneur de fin de camp permet de faire le point tant sur les performances que sur l'esprit. En effet, le camp scout est une progression et non une succession d'activités comme une colonie de vacances. Il a un esprit que la troupe lui transmet. C'est pour cela que sa réussite fut véritablement un tremplin pour notre jeune troupe, ce qui promet de belles années futures. Merci à tous les chefs et à l'abbé Ramé sans qui ce camp n'aurait pas pu avoir lieu. Quelle récompense pour tous ceux qui se sont investis pour la troupe, du plus petit scout au chef de groupe. Au nom de toute la troupe, merci. » Un scout

Du 24 au 26 juillet et du 1^{er} au 3 août

18 enfants de 8 à 14 ans reviennent à l'école de l'Épiphanie, pour un stage de dessin... Dans une ambiance détendue, nos artistes s'exercent tout d'abord au travail des ombres et lumières, qui exige de la main souple et précision ; puis à la perspective dont l'exactitude crée la profondeur ; et enfin au portrait et ses expressions, dont la pratique aiguise le sens de l'observation. Programme dense couronné par de très satisfaisants résultats, même chez les plus jeunes !... à l'heureuse surprise des parents !

Une semaine plus tard... une odeur de térébenthine plane dans le réfectoire de l'école... Chacun écoute attentivement les consignes, car tout le monde a entendu parler de la peinture à l'huile, mais personne n'en a jamais fait... La moyenne d'âge est un peu plus élevée ; des plus grands, revenus de camp, nous ont rejoints.

Bientôt, un clocher dans la brume, celui de Saint Michel-Mont-Mercure, se détache sur les toiles, puis s'entoure d'une nature automnale...

Des talents se révèlent, parfois chez ceux moins à l'aise en dessin. Tous s'en sortent honorablement. Pour finir, nous abordons, étape par étape, avec de petites adaptations pour les plus jeunes, la représentation d'une rose dans toutes ses nuances.

Ce fut une expérience positive que nous renouvellerons et améliorerons encore ; et pour ce, toutes les suggestions sont les bienvenues !

Jeudi 27 juillet

La journée de patronage féminin connaît un grand succès, et les sœurs accueillent presque une quarantaine de filles de 8 à 15 ans. Cuisine, broderie et couture sont au programme, sans oublier un grand jeu leur faisant découvrir la vie en mission de Mère Marie Gabriel, co-fondatrice des sœurs de la Fraternité Saint-Pie-X.

Samedi 12 août

C'est d'abord dans l'intimité que monsieur l'abbé Cottard célèbre son jubilé sacerdotal, que nous fêterons plus solennellement à la rentrée. Il est honoré par la présence de M. et Mme Benoît Van Houtte qu'il avait mariés en Belgique, il y a une quarantaine d'années. C'est l'occasion de rappeler au bon souvenir de Monsieur l'abbé le poème que le père de M. Van Houtte lui avait dédié, en 1983, pour ses dix ans de sacerdoce :

*« Être prêtre à mes yeux, c'est
une grâce insigne
C'est se trouver sans trêve, à toute
heure, en tout lieu,
À l'œuvre dans le champ
du Maître de la vigne,
Y répondant joyeux, à tout
appel de Dieu. » Etc.*

Ce même jour nous accueillons notre nouveau confrère, Monsieur l'abbé Vianney Chardon, en remplacement de Monsieur l'abbé Moulin, désormais aumônier à Ruffec, au noviciat des sœurs de la Fraternité. Il sera donc en charge de la chapelle Notre-Dame de l'Espérance, à La Rochelle, et aumônier à l'École de l'Épiphanie. Qu'il soit donc le bienvenu parmi nous et surtout le plus longtemps possible !



Dimanche 13 août

Après avoir donné les principales consignes à son nouveau collaborateur, Monsieur l'abbé Ramé peut sereinement s'envoler pour l'Océan Indien, jusqu'au 24 août. Un ministère intense l'attend à l'île de La Réunion et à Madagascar, mais avec dépaysement garanti.

Mardi 15 août

Les fidèles du prieuré sont heureux de faire connaissance avec leur nouveau prêtre, Monsieur l'abbé Vianney Chardon, qui, pour la circonstance, célèbre la grand-messe et officie à la procession du vœu de Louis XIII. C'est évidemment l'occasion pour tous de recevoir la bénédiction indulgenciée du jeune prêtre.



Jeudi 17 août

Une trentaine de personnes de 3 à 60 ans aident les sœurs à aménager le nouvel étage de l'école tout juste terminé. Un groupe de jeunes hommes et de messieurs montent les tableaux, les estrades et les meubles à l'étage. Les dames et les enfants montent les bureaux et les livres tandis qu'un dernier groupe ponce et peint une trentaine de chaises pour le nouveau réfectoire des maternelles. En un peu plus de trois heures, tout est enfin installé !

Mardi 22 août

Une quinzaine d'élèves et d'anciennes élèves viennent s'activer au désherbage et ménage de l'école. En quelques heures, entrecoupées d'une bonne grillade, les deux cours de récréation et les différents bâtiments retrouvent leur propreté... Après encore quelques finitions, une nouvelle année peut commencer le 4 septembre pour 115 élèves.

Lundi 4 septembre

Grand jour de la rentrée pour l'école de l'Épiphanie. Au cours de la messe votive du Saint-Esprit au prieuré, monsieur l'abbé Chardon, nouvel aumônier de l'école, invite les enfants pendant cette année à suivre, comme les Rois Mages, l'étoile de la volonté du Bon Dieu à 100% : prier à 100%, travailler à 100%, jouer à 100%, etc. De quoi bien commencer l'année ! Les parents conduisent ensuite leurs enfants à l'école pour une petite matinée portes-ouvertes. Tous ont la joie de visiter le nouvel étage tout juste terminé, ainsi que l'école maternelle qui occupe dorénavant tout le rez-de-chaussée de ce même bâtiment.



Ils admirent également la chapelle dont le bas de l'autel est rehaussé par une très belle représentation de l'Épiphanie, réalisée par madame de La Roche-Saint-André. Merci à saint Joseph (et à

tous ceux qui nous ont aidés !) d'avoir permis à notre école de réaliser ces travaux en seulement quelques mois, ce qui nous permet de recevoir nos 115 élèves dans de très bonnes conditions. Deo gratias !

Du jeudi 7 au jeudi 14 septembre

Les enfants de l'école participent avec enthousiasme à un concours de dessin organisé par l'association du Patrimoine de Chantonay : « Dessine-moi Puybelliard ». C'est l'occasion pour les élèves de découvrir la petite cité médiévale où se trouve leur école : l'église, le lavoir, la tour, les remparts, les ruelles... Certains élèves réalisent de vrais chefs-d'œuvre que le jury du Conseil municipal apprécie à sa juste valeur. Tous nos élèves remportent les premiers prix et le dimanche 17 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, Madame le Maire de Chantonay, accompagnée de deux adjoints, remet les prix à une quinzaine d'enfants de l'Épiphanie à la Maison du Patrimoine de Puybelliard.

Dimanche 10 septembre

Pique-nique familial de rentrée pour l'école Saint-Louis-Marie Grignon de Montfort. Les 4 abbés des Fournils sont présents, ainsi que MM. les abbés Hachette et Gabard. Très belle journée, amicale et ensoleillée !

Mardi 12 septembre

La réunion des œuvres regroupe tous les volontaires qui ont quelque responsabilité dans l'une ou l'autre activité du prieuré. Ces œuvres, selon l'expression de Mgr Lefebvre, doivent offrir « un milieu, une ambiance de foi... indispensables pour les gens », où l'on respire « une atmosphère profondément catholique ».

Samedi 16 septembre

C'est également au tour des cercles MCF de faire leur rentrée. Cette année est marquée par la création d'un quatrième cercle qui, pour répondre aux besoins de certains, se réunira le dimanche en journée plutôt que le soir. Ce sont donc au total 25 foyers qui se pencheront sur le thème « Deviens ce que tu es », sujet passionnant sur la

construction de la personnalité de nos enfants et de nos adolescents.

Lundi 18 septembre

Quelques confrères du prieuré de Nantes nous rejoignent à l'île d'Yeu pour notre sortie de communauté. Il s'agit d'une autre facette de la Vendée, côté mer, et bien moins connue que notre cher bocage.

Dimanche 24 septembre



Monsieur l'abbé Cottard célèbre son jubilé sacerdotal dans le cadre d'une belle fête paroissiale. En cette heureuse circonstance, nous saluons la présence de Monsieur l'abbé Boubée venu de Bailly, entourer son ancien professeur de séminaire, mais surtout un vieil ami dans le sacerdoce. Nous remarquons aussi à ses côtés notre plus petit frère dans le sacerdoce, l'abbé Chardon. Le plus ancien et le plus jeune font ainsi figure de deux navires qui se croisent : le vieux qui arrive au port après avoir traversé les océans, avec tous leurs dangers, et le tout jeune à peine mis à l'eau, qui commence à naviguer vers la haute mer. Cela dit, la jeunesse reluit bien encore chez notre cher abbé Cottard... C'est la jeunesse du sacerdoce éternel du Christ qui transparaît à travers son ministère, son zèle, son enthousiasme que le temps n'a pas réussi à corroder.



Pour lui exprimer tous nos meilleurs vœux, nous sommes heureux de lui offrir un calice doré de style baroque qui n'est pas sans rappeler l'action de

grâces du psalmiste : « Que rendrai-je au Seigneur pour tant de bienfaits ? Je prendrai le calice du Salut... »

Dimanche 1^{er} octobre

Après les chapelles de La Rochelle et de La Roche-sur-Yon, monsieur l'abbé Chardon célèbre une première messe aux Fournils. C'est le privilège qu'a le jeune prêtre de célébrer une messe à laquelle est attachée une indulgence plénière pour ceux qui y assistent dans les dispositions requises par l'Église. Pour la circonstance, nous avons la joie d'accueillir sa maman et l'une de ses sœurs qui peuvent ainsi découvrir le cadre de vie de notre jeune prêtre. C'est l'occasion de rappeler que « le sacerdoce ne se ramène pas qu'à des fonctions à remplir, car il est d'abord un état, un état de sainteté ! ... Saint, que le prêtre ne le soit pas que par ses fonctions sacrées ; qu'il le soit par son identité de prêtre, d'un prêtre qui se conduise comme tel, c'est-à-dire homme de Dieu, en toutes circonstances. »

Dimanche 15 octobre

C'est avec entrain que la traditionnelle équipe a pris la route de la capitale pour la vente de nos produits vendéens sur le parvis de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Légumes, miel, brioches, apéritifs, santons et brocante sont désormais très attendus par les parisiens ! La réussite de cette vente ne serait pas au rendez-vous sans la générosité des organisateurs, et surtout des donateurs, qui fournissent le stand. Qu'ils en soient bien remerciés au nom de l'école à qui profite la vente.



Lundi 16 octobre

Pour la réunion de doyenné, le rendez-vous est donné à la collégiale Notre-Dame de Thouars, un somptueux édifice de style gothique renaissance, qui appartient à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. La visite

guidée par nos confrères de Gastines nous fait mesurer combien la restauration de cette flamboyante collégiale est devenue nécessaire et urgente.

Samedi 21 octobre

35 enfants débutent leurs vacances par une journée de Croisade Eucharistique. « Prie, communie, sacrifie-toi, sois apôtre ! » Comment vivre cette belle devise ? Le sermon de monsieur l'abbé Cottard, puis un grand jeu et des exemples de la vie des saints en donnent quelques moyens... Malgré les averses, les *Ave Maria* du chapelet seront récités avec ferveur dans la campagne et les beaux chants de la croisade prolongeront le bon esprit de cette journée.

Ce même 21 octobre, la Compagnie Sainte-Rita voit le jour. Devant l'ampleur de la tâche, il paraît sage que sainte Rita devienne sa sainte patronne : qui de mieux que la sainte des causes désespérées, la sainte de l'impossible, pour nous aider dans la construction de la compagnie ! Ce matin-là, une petite troupe enthousiaste emplissait la pièce : deux cheftaines, deux CP et deux secondes. Tout était à faire : la création des patrouilles, le choix des saints patrons, le choix des totems, la recherche du matériel... La grande qualité du scoutisme est qu'en respectant scrupuleusement les règles qui le composent, on est à peu près sûr de ne pas se tromper ! Nous n'avions qu'à avancer, suivre les lois, les principes, et acquérir notre esprit scout.

Samedi 30 octobre

À La Caillère-Saint-Hilaire, 57 personnes, parents et enfants, bravent la pluie pour récolter plus de 2 tonnes de pommes qui donneront quelques jours plus tard, 1 430 bouteilles de jus bien apprécié lors des ventes au profit de l'école.

Mercredi 4 novembre

Première sortie de la Compagnie Sainte-Rita. Sous un ciel clair, dû à ses chers saints patrons, c'est le cri perçant du sifflet qui a sonné le premier rassemblement de l'année. Notre chef de troupe et notre aumônier sont intervenus auprès de nos guides afin de

présenter le scoutisme catholique. Nos patrouilles ont pu effectuer des activités variées et formatrices : découverte du matelotage, premier repas trappeur, chants... Le grand jeu a démarré pour la plus grande joie de nos guides sur le thème d'année : les cathédrales. Le rassemblement a ensuite clôturé la journée, et l'averse torrentielle qui l'accompagnait encore davantage.

Dimanche 12 novembre

Le Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X se réunit pour la première récollection de l'année. Il s'agit d'un temps de prière, de convivialité et de formation spirituelle pour aider à demeurer actifs et vigilants dans ses engagements. Au programme de la conférence : la pratique de l'oraison « pour les nuls », la présentation du prochain « Guide spirituel du Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X » et quelques nouvelles de la Fraternité de par le monde.

Mercredi 15 novembre

C'est dans la salle Saint-Yon, comble pour la circonstance, que M. Antoine de Lacoste revient parmi nous pour traiter du sujet : « Soros et l'empire du mal ». Nous découvrons ce qu'il est convenu d'appeler un militant, promoteur d'une société globalisée, apatride, « ouverte », voulant bâtir sur les ruines des sociétés organiques que sont la famille et à plus grande échelle, la nation. D'où son « *Open society* », véritable puissance financière, qui aide à la diffusion des idéologies, toutes plus subversives les unes que les autres.

Mardi 21 novembre

Les abbés Storez et Chardon sont les premiers abbés à visiter la propriété du Pally... l'abbé Ramé devra attendre son retour de Caussade, où il prêche une récollection aux élèves de 1^{ère} de l'école Saint-Joseph-des-Carmes.

Dimanche 26 novembre

Franc succès pour le marché de Noël qui avait lieu cette année à la salle de l'Aubépin à Sigournais. Hormis le traditionnel stand de livres, honoré par la présence de Coline Dupuy venue dédicacer ses ouvrages, les nombreux visiteurs avaient un large choix pour



faire leurs cadeaux de Noël : santons et créations des mamans de l'école, jeux, bijoux, objets de décoration, brocante, vin, foie gras, charcuterie, brioche... Pour souligner le côté festif de cet événement, il était possible de déguster des huîtres, des assiettes de charcuterie, des crêpes, des gaufres, du vin chaud..., de quoi régaler petits et grands. La journée a été couronnée par des chants de



L'Avent et de l'Épiphanie interprétés par les enfants de l'école. Merci à toutes les petites mains qui ont œuvré, parfois tout au long de l'année, pour la réussite de ce marché de Noël.



Dimanche 3 décembre

Le courage de l'espérance chrétienne, tel est le thème de la récollection de l'Avent prêchée aux adultes. Quant aux plus jeunes, réunis à l'École de l'Épiphanie, il leur est conté la première crèche vivante que saint François d'Assise a organisée, il y a 800 ans.

Vendredi 8 décembre

C'est sous le signe de l'Immaculée Conception, que la Maison du District de France visite une première fois, et avec beaucoup d'intérêt, le « Pally », en la personne de Monsieur l'abbé Loïc Duverger. Le soir, nous processions à la lumière des flambeaux, en l'honneur de l'Immaculée Conception, toute ordonnée au Christ dans la totalité de son existence et de son être. C'est la statue de Notre-Dame de Lourdes qui est portée pour la première fois sur le brancard illuminée. N'est-ce pas, en

effet, à Lourdes, que la Sainte Vierge, joignant ses mains et élevant ses yeux au ciel, a dit : « Je suis l'Immaculée Conception. » (*Que soi Immaculada Conceptiou*) ?



Dimanche 10 décembre

La pluie ne nous aura pas épargnés ! Tout le long du parcours, sans discontinuer, le ciel arrose de ses ondées la bonne trentaine de pèlerins, en marche vers le petit sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, à la Flocellière, suppliant le ciel de nous envoyer de saints prêtres. Puisse cette abondante pluie augurer une nombreuse phalange de prêtres qui viennent arroser les âmes tant asséchées. Ce même jour, le marché de Noël s'exporte à La Roche-sur-Yon et rencontre un nouveau succès... pendant que l'abbé Cottard se rend à Mérygnay pour faire consacrer son nouveau calice, par monseigneur de Galarreta, en visite chez nos confrères de la Transfiguration.

Samedi 16 décembre

La Compagnie Sainte-Rita a la joie de voir deux de ses guides prononcer leurs promesses. À la lumière des torches et sous les étoiles, Mathilde et Émilie prononcent ces mots répétés par des milliers de scouts avant elles : « Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage à servir de mon mieux, Dieu, l'Église et la Patrie. » En présence des parents et de notre aumônier, notre deuxième CP est investie et nos patrouilles jurent allégeance à leurs chefs.

Jedi 21 décembre

Monsieur l'abbé de Jorna et l'économiste du District se rendent à leur tour au « Pally ». C'est la visite décisive qui décide le supérieur de District à poursuivre le projet d'acquisition du domaine.

Vendredi 22 décembre

Enfin une nouvelle porte sécurisera désormais la chapelle Notre-Dame de l'Espérance, à La Rochelle. Il aura fallu pas moins de 8 mois pour la recevoir suite à l'effraction qui avait endommagé l'ancienne.

Samedi 6 janvier

Épiphanie oblige ! La matinée, toute l'école se réunit presque au complet pour célébrer dignement et avec ferveur sa fête patronale. Le soir, dans les locaux de l'école, une cinquantaine de parents des quatre cercles MCF se retrouvent pour un dîner amical. C'est aussi l'occasion de faire le point sur les différents sujets déjà travaillés depuis le début de l'année. Seul le compteur électrique de l'école n'a pas l'air d'apprécier le développement du MCF et le nombre croissant de ses membres qui impose plus d'appareils à raclette qu'il ne peut le supporter !

Dimanche 7 janvier



Les enfants sont encore à la fête pour solenniser l'adoration des Mages et recevoir, à l'issue des messes, la bénédiction rituelle qui leur est réservée, pour « qu'ils aient le goût des choses divines, aiment le Bon Dieu, le craignent et observent ses commandements, et qu'enfin ils parviennent au bonheur qui comblera leurs désirs ». Beaucoup emporteront la traditionnelle galette des rois... vendue au profit de notre école !

Dimanche 14 janvier

Les tertiaires de la Fraternité se réunissent une nouvelle fois dans le cadre de la récollection trimestrielle. C'est toujours l'occasion pour des fidèles intéressés par le Tiers-Ordre de le découvrir et pour les membres de s'encourager à la fidélité à leurs engagements. Une conférence leur est donnée sur le fondement de la vie spirituelle : l'humilité avec toutes ses implications.

Mardi 30 janvier

Nous avons la joie de recevoir, pour une conférence, sur le thème de la féminité, Thérèse, créatrice du blog femmeapart.com et auteur du livre *La féminité, moyen d'apostolat*. Près de 80 personnes sont venues écouter ses propos sur la vocation de la femme et sa place dans la société. Oui, les femmes catholiques peuvent aider à la reconstruction de la famille et donc à la sauvegarde de la société ! S'en est suivi un sympathique moment d'échanges et de dédicaces.

Dimanche 11 février

C'est désormais une institution, chaque année, au dimanche de la quinquagésime, deux pères capucins de Pontchardon se partagent entre la chapelle Saint-Michel et celle des Fournils pour prêcher la récollection du Carême. Nous voilà donc bien revigorés pour l'adoration des Quarante Heures et notre prochain « entraîne-ment du Carême » !

Vendredi 23 février

À la veille des confirmations, nous profitons déjà de la présence de Mgr de Galarreta pour la consécration de l'autel de l'École de l'Épiphanie. Sous les yeux attentifs et émerveillés des enfants, de nos religieuses et des institutrices, l'évêque asperge l'autel ; il dépose dans le « tombeau » creusé dans la pierre les reliques de deux martyrs, saint Georges et sainte Agnès et d'un illustre évêque et apôtre des Gaules, saint Martin ; il pratique des onctions sur la pierre, puis



y fait brûler de l'encens qui s'enflamme en signe du sacrifice d'agréable odeur.



Désormais, comme saint Paul aux Hébreux (XIII, 10), l'École de l'Épiphanie peut affirmer : « Nous avons un autel ! » Un autel qui permet de nous associer au sacrifice de Jésus-Christ pour que tout nous rapproche du Ciel. Évidemment, Monseigneur profite, en sa qualité de 1^{er} Assistant général de la Fraternité de son passage pour visiter la propriété du « Pally ».

Samedi 24 février



21 garçons et 17 filles reçoivent le sacrement de confirmation, seulement un an après le dernier passage de l'évêque. Il n'est en effet plus possible de proposer ce sacrement une fois tous les deux ans, notre chapelle n'étant pas suffisamment grande pour accueillir dans de bonnes conditions plus de 40 confirmands et leurs familles. Les confirmations sont immédiatement suivies de la messe basse de l'évêque, qui se célèbre selon un cérémonial propre. Ce même jour, nous inaugurons la nouvelle sono qui évitera aux prêtres de moins prêcher dans le désert.



Dimanche 25 février

Monsieur l'abbé Guillaume Gaud, directeur du séminaire de Flavigny, répond volontiers à notre invitation. Au programme : la prédication aux deux messes sur la vocation sacerdotale et, l'après-midi, une conférence sur l'Islam qui attire pas moins de 200 personnes. Preuve en est que le sujet intéresse et préoccupe. Après avoir exposé les différences essentielles entre l'Islam et la vraie religion, Monsieur l'abbé entend nous faire connaître plus concrètement le vrai visage de l'Islam. Il laisse donc une famille chrétienne d'Irak qui a fui son pays nous faire le récit poignant de ce que les hommes de Daech leur ont fait subir. C'est finalement un appel à un véritable sursaut que ces chrétiens persécutés nous adresse, à nous chrétiens d'Occident, dont la médiocrité facilite les avancées de l'Islam.

Mercredi 6 mars



Le Conseil Général de la Fraternité Saint-Pie X donne sa réponse favorable à l'acquisition du « Pally ».

Dimanche 10 mars

La salle Antonia de Chantonay n'est pas trop vaste pour accueillir tous les participants au loto. Évidemment chacun s'y rend avec l'espoir d'emporter un lot, et pourquoi pas le baby-foot ? Même s'il n'y a que peu d'élus, l'essentiel est toujours atteint : la bonne ambiance et le soutien à l'école. En tout cas, bravo aux heureux gagnants et merci aux organisateurs !

Lundi 11 et mardi 12 mars

Les abbés retrouvent leurs confrères du doyenné, d'abord au château d'Angers pour y découvrir et contempler la tapisserie de l'Apocalypse, puis au prieuré de Gastines, où le temps se partage entre la prière, l'étude et la convivialité.

Mercredi 13 mars

Antoine de Lacoste nous expose avec le talent que nous lui connaissons désormais, le conflit israélo-palestinien, qui à vue humaine semble insoluble... Encore une fois, la salle Saint-Yon était comble !

Samedi 16 mars

À l'appel des cercles MCF du prieuré, 25 époux et pères de famille ont consacré ce samedi ensoleillé à saint Joseph pour le désormais traditionnel pèlerinage du mois de mars en son honneur. Cette belle journée de marche leur a permis non seulement de supplier et de remercier saint Joseph pour leurs familles mais aussi de renforcer leurs liens d'amitié et de charité si utiles pour le bon accomplissement de leur mission. Ils ont eu la chance cette année de bénéficier de deux aumôniers, l'abbé Ramé ayant entraîné avec lui l'abbé Chardon. Un bel encouragement pour ces chefs de famille qui ont bien besoin de soutien de leurs prêtres pour faire face à leur quotidien enthousiasmant mais exigeant.



28, 29 et 30 mars

Comme chaque année les offices de la Semaine Sainte célébrés avec dignité et ferveur nous plongent dans les mystères de notre Salut. Puissent-ils faire avancer l'œuvre de la Rédemption dans nos âmes. Grand merci à tous ceux que ces cérémonies ont mobilisés, pour leur dévouement sans lequel nous n'aurions pu profiter de ces grandes richesses de l'Église.

Dimanche 7 avril

30 élèves et anciens élèves de l'école de l'Épiphanie, avec leurs familles, font le déplacement jusqu'à Ruffec, pour assister à la prise d'habit de 5 postulantes, à la première profession religieuse de 3 novices et à 5 professions perpétuelles. Parmi elles, sœur Marie-Odile pour sa profession perpétuelle et sœur Marie-Siméon (Cécile Ferchaud) pour sa première profession. Nos sœurs,

absentes depuis le lundi de Pâques, ne regagneront le prieuré que dans dix jours. Pour cause : le chapitre général de la Congrégation qui réélira Mère Marie Jean comme Supérieure Générale et les 50 ans d'existence de la Congrégation qui se fêteront le samedi 13, à Êcône, en présence du Supérieur Général de la Fraternité.



Lundi 8 avril

La fête reportée de l'Annonciation réunit une cinquantaine de pèlerins, dont de nombreux enfants, pour supplier la sainte Vierge dans son sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, à la Flocellière, de nous obtenir de saints prêtres.

Lundi 22 avril

Les abbés s'offrent une nouvelle sortie de communauté pour découvrir quelques hauts lieux du Poitou voisin : Saint-Savin et Montmorillon avec ses fameux macarons.

Mercredi 24 et jeudi 25 avril

Les prêtres du prieuré sont honorés par la visite de Mgr Tissier de Mallerai qui souhaite rencontrer son confrère de très longue date, Monsieur l'abbé Cottard, pour s'entretenir sur notre fondateur, Mgr Lefebvre. Le lendemain, vendredi 26, Monsieur l'abbé Ramé rejoint Mgr Tissier à l'école du Rafflay pour la consécration de l'autel de la nouvelle chapelle.

Mardi 30 avril

Une première à La Rochelle, depuis que le Prieuré de Vendée dessert la chapelle Notre-Dame de l'Espérance ! Nous célébrons, comme il se doit, avec une certaine solennité, saint Eutrope, le patron du diocèse. Comme il est salutaire de conserver et de raviver la mémoire de ceux dont la divine Providence s'est servie pour allumer dans nos régions la lumière de la Foi ! Plus tard, dans la soirée, une quarantaine de fidèles se

regroupent aux Rinfillières, à Loublande, pour une veillée de prière, afin que Dieu bénisse le prochain pèlerinage de Pentecôte et attire de nouvelles âmes à son Cœur-Sacré.

Samedi 4 mai

Les activités se bousculent. En plus des offices du premier samedi du mois, la Milice de Marie, le week-end des Guides et la première édition du tournoi de sport inter-paroissial (organisé dans le cadre du patronage Saint-Jean-Bosco) sollicitent les abbés qui doivent alors se partager les tâches. Les guides accueillies dans une superbe propriété de Réaumur et la cinquantaine de sportifs en lice doivent affronter une pluie quasiment continue qui n'aura finalement pas raison du moral des troupes.

Dimanche 5 mai

Les tertiaires de la Fraternité Saint-Pie X se retrouvent aux Fournils pour leur recollection. Désormais, à la messe de 10h30, leur bannière est fixée sur un trépied ouvragé qui met ainsi les couleurs du Tiers-Ordre en valeur. Après la messe, le rendez-vous est d'abord donné à la chapelle pour la récitation de l'office de sexte avec nos religieuses. Après quoi, nous nous retrouvons à l'École de l'Épiphanie pour l'apéritif, le repas, un deuxième chapelet, puis une conférence au cours de laquelle Monsieur l'abbé présente l'encyclique du pape saint Pie X sur l'enseignement de la doctrine chrétienne, et la bulle « *Quo primum tempore* » de saint Pie V qui promulgue le missel romain restitué « à la règle et au rite des saints Pères ».

Mardi 7 mai

L'abbé Vincent Quilton, économiste du District, se rend en Vendée pour signer le compromis d'achat de la propriété du « Pally ». L'achat définitif du domaine devrait se faire au mois de septembre.

Jeudi de l'Ascension 9 mai

C'est dans un silence très perceptible que Monsieur l'abbé fait part à tous les fidèles, dans le cadre des annonces, de l'achat d'une nouvelle propriété à la mesure de l'apostolat et des activités du prieuré. Puissent les homélies être entendues avec autant d'attention !

Un évêque combattant : monseigneur Cazaux (1897-1975) (suite et fin)

Nous avons évoqué¹ les premières tournées pastorales de Mgr Cazaux et l'empreinte profonde qu'elles laissent dans les paroisses visitées. Le chanoine Sarrazin nous a dépeint les anciens combattants de l'Herminault figés au garde à vous et le visage baigné de larmes en écoutant leur nouvel évêque s'adresser à eux. Des témoignages venus d'autres endroits du diocèse rejoignent et renforcent le sien. Comment expliquer l'enthousiasme partout suscité par le jeune prélat et l'adhésion immédiatement emportée par sa parole ?

L'autorité naturelle qui émanait de sa personne, l'énergie et la chaleur de ses propos, le respect qu'inspirait alors la fonction épiscopale, le prestige enfin du glorieux officier qu'il était, apportent assurément de solides éléments de réponse à cette question. Mais il semble qu'il faille y ajouter une secrète aspiration des catholiques vendéens : beaucoup pressentaient qu'autant qu'un pasteur il allait leur falloir un chef !

Dès l'été 1940, certains évêques avaient engagé des négociations avec les pouvoirs publics récemment mis en place. Ils avaient demandé la suppression des lois antireligieuses promulguées à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}² ainsi que le versement de subsides en faveur de l'enseignement catholique. Le 3 septembre 1940, Raphaël Alibert, garde des sceaux, levait l'interdiction d'enseigner qui frappait les congrégations. Après 36 ans de sécularisation, les instituts religieux voués à l'enseignement retrouvaient un fonctionne-



Mgr Cazaux

ment normal et leurs membres reprenaient enfin leur habit ! En vertu de mesures ultérieures, les congrégations bénéficièrent de la reconnaissance légale ou du moins furent déclarées licites et, quand c'était possible, leurs biens confisqués leur furent restitués. Par ailleurs, dans le domaine financier, une loi du 15 octobre 1940 accordait aux élèves des écoles libres le droit de bénéficier des fonds de la caisse des écoles. Un peu plus tard, un autre texte donnait aux communes la possibilité d'aider directement les établissements privés.

Surtout, une loi du 2 novembre 1941 instaura une politique de subventions de l'ordre de 450 millions de francs par an versées à l'échelon du département ou du diocèse. Il était prévu un contrôle par les autorités universitaires. L'inspection devait porter sur la qualité et la nature de l'enseignement ; les établissements restant libres du choix

des horaires, des programmes et des méthodes. Ils ne pouvaient pas toutefois utiliser des livres interdits dans l'enseignement public³.

En Vendée, la séance de la commission consultative du 13 mai 1942 chargée d'instruire les premières demandes de subvention se déroula dans un esprit d'ouverture et *La Semaine Catholique* du diocèse assure que « tous les dossiers furent examinés avec bienveillance et avec le large esprit de compréhension que recommandaient les instructions ministérielles. La presque totalité des demandes reçut séance tenante un avis favorable⁴ ». Les fonds annoncés arrivèrent progressivement.

En 1944 commençait le retrait des troupes d'occupation et le jour approchait où un vendéen, le général de Lattre de Tassigny, signerait à Berlin au nom de la France l'acte de capitulation de l'Allemagne. Malheureusement, l'heure de la paix civile n'était pas venue ! La liberté religieuse allait être mise en péril et l'école libre menacée dans son existence même.

Dans la Bretagne voisine, plusieurs prêtres étaient assassinés⁵. En Vendée même, *La Semaine Catholique* du 28 octobre 1944 recommandait aux prières de ses lecteurs plusieurs défunts, parmi lesquels le maire d'une commune du diocèse récemment « tué dans le parc de son château » !

Dans ces circonstances, Mgr Cazaux lança un appel à l'union ; union autour du gouvernement provisoire du général de Gaulle, union des français entre

1 Cf. *Spes Unica* n°46 p.9 à 12.

2 Cf. *Ibid.* p.12.

3 Selon le témoignage de deux de ses ministres, le maréchal Pétain aurait voulu appliquer à toutes les familles françaises le système du bon scolaire délivré gratuitement par l'État à chaque chef de famille pour ses enfants et remis par celui-ci, en paiement des scolarités, à l'établissement scolaire de son choix (public ou privé, religieux ou non). À l'époque, une telle réforme ne parut pas possible. Cf. Amiral Auphan, *Histoire Élémentaire de Vichy*, Éditions France-Empire 1971 p.119.

4 *Semaine Catholique du Diocèse de Luçon* 1942, p.207 et 208.

5 Après la figure emblématique de l'abbé Jean-Marie Perrot assassiné le 12 décembre 1943 alors qu'il revenait de célébrer la messe, il faut citer en 1944, au moins, l'abbé Pierre-Marie Lec'hvien et l'abbé Emmanuel Rallier, l'un et l'autre appelés la nuit au chevet de prétendus malades et ainsi attirés dans des traquenards pour les tuer sauvagement.

eux. « Demeurer ou devenir fraternels n'avait jamais été plus nécessaire aux français » affirmait-il. Mais dès la semaine suivante, le 29 octobre 1944, en la fête du Christ-Roi, il publiait une mise au point qui déjà résumait et annonçait la doctrine qui sous-tendrait toute une campagne.

Jusqu'où, demandait-il, le nécessaire effort de collaboration et d'entente fraternelle doit-il conduire ? « Va-t-il falloir que pour mieux nous entendre, mieux nous aimer, pour mieux travailler ensemble au relèvement du pays, nous renoncions à nos organisations sociales, ... à nos œuvres d'éducation et d'enseignement... ? »

Et après avoir rappelé notamment que « si les catholiques ont fondé à grands frais des écoles... c'est qu'ils sont les dépositaires, les bénéficiaires, les missionnaires d'une spiritualité magnifique et irremplaçable... qui doit inspirer tous les sentiments et tous les actes de leur vie », il concluait en ces termes : « Ainsi donc à la question que nous posons tout à l'heure, nous répondrons sans hésiter et avec toute notre charité, cette forme supérieure de l'amour : union oui, car ainsi que nous l'avons dit elle n'a jamais été si nécessaire. Unité, non, car ce serait au détriment de la vraie liberté et de la mission divine de l'Église, au détriment du pays qui n'a rien à gagner à ce que les chrétiens cessent de s'inspirer de l'Évangile⁶. »

Quelques mois plus tard, les intentions du nouveau pouvoir en place à l'égard de la liberté scolaire étaient définies par des actes. Le 28 mars 1945, l'Assemblée Consultative provisoire refusait de voter les subventions destinées à l'enseignement libre, et le 17 avril suivant, une ordonnance du gouvernement provisoire annulait la loi du 2 novembre 1941 dont nous avons évoqué les principales dispositions.

Au cours d'une réunion du 21 juin, les Comités de Libération de la Vendée élaboraient un cahier destiné à être présenté aux États Généraux de la Renaissance française organisés par le Conseil National de la Résistance. Ce document censé exprimer la volonté de la population vendéenne ne demandait rien moins que « la nationalisation et la fusion de l'école publique et de l'école libre par la réquisition des locaux et l'intégration du personnel qualifié » !

Dès le lendemain, aux termes d'une lettre ouverte, Mgr Cazaux protesta « avec la dernière énergie contre une motion aussi évidemment contraire à la liberté de penser, à la justice et à la simple vérité ». Après avoir déclaré que la volonté réelle de la Vendée s'exprimait par « cette floraison d'écoles libres construites au prix des sacrifices les plus lourds et auxquelles les familles confient plus des deux-tiers de leurs enfants » et qu'il y avait en Vendée « des cantons entiers où la presque totalité des enfants fréquentait l'école chrétienne », il terminait par cet avertissement solennel : « Que voulez-vous à ces familles ? Les priver des institutions qu'elles ont payées très cher ? Je préfère vous en avertir : pour vous en empêcher, vous trouveriez une population toute entière debout pour la défense de ses droits et, avec elle, un évêque qui n'est pas d'humeur à trahir les devoirs de sa charge⁷. »

Cette mise en garde est particulièrement significative de la personnalité de son auteur. Elle témoigne de son courage à un moment où l'épiscopat français était menacé d'une épuration massive⁸. Elle montre la profonde connaissance qu'il avait de ses diocésains et donne la mesure de la confiance qu'il leur portait. Moins d'un an plus tard, alors qu'au cours d'une réunion politique un orateur avait semblé trouver étonnant

que l'évêque de Luçon ne fût pas encore enfermé, il confirmait sa résolution. « Ce ne sont pas » disait-il, « ces menaces qui m'empêcheront de faire mon devoir. Pour le salut de mon pays j'ai plusieurs fois saigné, j'ai perdu ma liberté, j'ai plusieurs fois risqué ma vie. Je suis prêt à risquer encore ma liberté et ma vie pour l'âme de vos enfants et la défense de vos droits⁹. »

Le mouvement de protestation s'étendit dans tout l'ouest et s'organisa. Le 3 mai 1945 le Comité d'Action pour la Liberté Scolaire (CALS) était fondé en vue « d'harmoniser et synchroniser la défense scolaire » dans les douze diocèses relevant de l'Université Catholique d'Angers fondée jadis par Mgr Freppel. La présidence en était confiée à M^e Laguette, ancien bâtonnier du barreau d'Angers et père de 10 enfants. Dans l'exercice de ses fonctions il devait bénéficier du soutien constant de Mgr Cazaux.

Depuis Paris, le Comité National de l'Enseignement Libre lançait alors un référendum national populaire sur la liberté de l'enseignement. Le CALS prit une part déterminante dans l'organisation et le déroulement de cette consultation dont la mise en œuvre exigeait des efforts considérables, à un moment où des pénuries diverses et notamment de papier se faisaient sentir. Ce référendum recueillit en France plus de 4 millions de signatures. En Vendée, ce sont 148 000 suffrages qui s'exprimèrent en faveur de l'école libre.

Les manifestations de masse allaient en outre se succéder et toutes remporter un succès d'autant plus remarquable qu'à l'époque les déplacements étaient difficiles. En 1946, le CALS maintenant organisé en comités locaux réunit 50 000 personnes à La Roche-sur-Yon, 70 000 à Quimper, 80 000 à Nantes.

6 A-M. Cazaux, évêque de Luçon. *Pour la liberté scolaire (1944-1960)* Imprimerie Pacteau, Luçon, 1964, p.9 à 13.

7 Ibid. p. 22, 23, 24.

8 Déjà, en 1943, des listes d'ecclésiastiques à épurer avaient été dressées. Georges Bidault, militant démocrate chrétien, président du Conseil National de la Résistance, voulait obtenir de Pie XII la destitution de tous les cardinaux français et d'un tiers des évêques en place. En définitive, à l'issue de négociations dans lesquelles les talents de diplomate de Mgr Roncalli (alors nonce apostolique et futur pape Jean XXIII) trouvèrent amplement matière à s'exercer, seulement 7 évêques (4 en métropole et 3 outre-mer) furent contraints de se retirer. L'objectif initial était loin d'être atteint mais l'effet d'intimidation avait joué et se fera longtemps sentir...

9 A-M Cazaux, op. cit. p.39.

C'est alors que l'affaire prit un tour judiciaire qui eut un grand retentissement dans la presse.

Une disposition législative du gouvernement de Vichy avait instauré une taxe sur les profits tirés des kermesses et autres spectacles organisés au profit des écoles libres. Cette imposition, d'ailleurs assez modique, avait été acceptée sans difficulté particulière puisqu'à l'époque les établissements libres étaient subventionnés. En 1946, spontanément et sans avoir reçu aucune directive, certains organisateurs de ces spectacles refusèrent d'acquitter le montant des taxes demandé par l'administration fiscale. Dans tous les diocèses de l'ouest ces refus entraînèrent des comparutions devant les tribunaux correctionnels. Les évêques étaient cités comme témoins. C'est ainsi que le 1^{er} juillet 1947,

nos écoles, » chantaient les vendéens avec une conviction remarquable. Mais, et ce fut aussi noté, pas un cri malveillant, pas un propos agressif ne fut lancé.

Dans un livre dont le titre dans sa forme interrogative sonne comme un avertissement autant qu'il trahit une angoisse : « *Dieu meurt-il en Vendée ?* » Valentin Roussière évoque cette Vendée d'alors soulevée derrière son évêque pour la liberté scolaire et la liberté religieuse : « Le pays tout entier ressemblait à une terre envahie, où comme en Pologne, le catholicisme perpétuait l'identité. L'évêque, homme de la prière, arrêta par son prestige le massacre des âmes. Le pays vivait encore une croisade qui rassemblait des foules, parfois jusqu'à 100 000, et propageait sa cause non seulement dans les bocages en dessous de la

l'État, aucun geste d'apaisement n'était perceptible.

Dans ces conditions, un grand nombre de municipalités inscrivaient dans le budget de leur commune des subventions aux écoles libres, passant outre les dispositions législatives qui le leur interdisaient. Sur ordre de Jules Moch, ministre de l'intérieur, les préfets annulèrent ces subventions. Dès lors, de nombreux maires décidèrent de faire une grève administrative. C'est ainsi qu'au cours de l'été 1948, pendant une semaine, beaucoup de mairies restèrent fermées. Les diverses démarches des administrés devaient être différées...

En décembre 1949, se tint à Angoulême une réunion du CALS au cours de laquelle il fut décidé de provoquer dans tout l'ouest une suspension du paiement des impôts si aucune solution n'intervenait avant Pâques.

Le 23 avril 1950 se tenaient simultanément 4 rassemblements d'une portée considérable : l'un au Folgoët pour la Bretagne, un autre à Pontmain pour l'Île-et-Vilaine, une partie de la Normandie et la Mayenne, un autre encore à Château-la-Vallières pour la Touraine, un enfin à Saint-Laurent-sur-Sèvre pour la Vendée, la Loire Atlantique, le Maine-et-Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Charente. Dans ce haut-lieu spirituel quelque 100 000 hommes s'étaient rassemblés.



Mgr Cazaux et le Nonce apostolique, Mgr Roncalli, futur Jean XXIII à la fête de la mer des Sables d'Olonne.

Mgr Cazaux vint témoigner devant le tribunal de La Roche-sur-Yon. Bien des années plus tard, un prêtre égrenait ses souvenirs de cette audience historique. Il se rappelait combien l'évêque en imposait. Il avait en mémoire le calme et la gravité de son propos : « Monsieur le Président », déclarait-il, « comparait aujourd'hui à votre tribunal non pas M. ... ou M. ... mais une population toute entière. C'est à elle que s'appliquera tout à l'heure votre sentence. » Juge et témoin devaient parfois élever la voix car elle eût vite été couverte par l'écho des cantiques repris avec ferveur par la foule immense qui débordait de la place voisine. « Nous voulons Dieu... Nous voulons Dieu dans

Loire, mais au-dessus du fleuve jusqu'à la Seine ; la France toute entière était prise à témoin. Ceux qui circulaient incognito dans la région ne rencontraient aucun barrage de faux et, à l'évêché « le chef des rebelles », grave mais souriant ne médissait de personne¹⁰. »

Au cours des années 1948 et 1949, le CALS appuyé par d'autres organisations scolaires multiplia les démarches auprès des pouvoirs publics. Certains parlementaires se faisaient plus attentifs aux demandes présentées parce qu'ils voyaient se profiler un vote sanction de la part des électeurs catholiques lors des élections à venir. Mais au sommet de

Lorsque le secrétaire général du CALS leur demanda s'ils acceptaient de suspendre le paiement de leurs impôts, la réponse affirmative exprimée par leurs mains levées fut unanime. Il se tourna à ce moment vers les six évêques présents et sollicita publiquement leur avis. C'est alors que Mgr Cazaux parlant au nom de ses confrères et en plein accord avec eux, prononça ces mots historiques : « Vous venez de prendre une décision grave. Je vous le dis sans plus vous faire attendre : cette décision nous paraît légitime. Oh ! nous n'ignorons pas – et nous tenons à vous le rappeler – que tout citoyen doit prendre sa part des charges de l'État.

¹⁰ Valentin Roussière, *Dieu meurt-il en Vendée ?* La Roche sur Yon, 1978, p.60.

L'impôt représente pratiquement la dette dont il doit s'acquitter à l'égard de la société et il ne saurait légitimement s'en exonérer. Mais nous ne pouvons pas oublier que si l'État a des droits, il a aussi des devoirs ; que s'il est votre créancier, il est aussi votre débiteur... À regret, certes, mais très nettement, nous n'hésitons pas à vous répondre : devenus et très largement créanciers de l'État, vous pouvez sans offenser la loi morale différer le paiement de vos impôts jusqu'à ce que votre débiteur accepte lui-même de s'acquitter de sa dette¹¹. »

Au cours des mois suivants de très nombreux contribuables des départements représentés à Saint-Laurent-sur-Sèvre suspendirent le versement de leurs impôts. Certains furent l'objet de saisies qui, toutefois, n'allèrent pas jusqu'à la vente. Fin août, le CALS appelait à la fin de la grève fiscale. L'attitude du gouvernement avait en effet changé. René Pleven, nouveau président du Conseil, créait la Commission Paul Boncour chargée d'examiner la question et invitait M^e Laguette, président du CALS, à en faire partie.

Les élections législatives du 17 juin 1951 envoyèrent au Palais Bourbon une majorité favorable à la liberté d'enseignement. Le 21 septembre 1951, était votée la loi Barangé. Ses dispositions étaient encore bien insuffisantes mais, comme le remarque avec justesse Jean de Viguerie, « la porte était forcée et Mgr Cazaux avait été l'organisateur de cette victoire ». À l'appui de son affirmation, il cite le chanoine Douillard, alors directeur diocésain de l'enseignement libre, qui écrivait : « Si d'aucuns se trompent sur la place qui lui revient [à Mgr Cazaux], nos adversaires au moins ne s'y trompent pas le désignant partout à leur troupe comme l'ennemi numéro un et le désignant par là-même à la reconnaissance de la France entière¹². » Mais les adversaires de Mgr Cazaux ne se trouvaient pas seulement dans les

rangs des ennemis de toujours de l'école libre et parmi leurs alliés. Il semble que l'appel à la grève de l'impôt lancé aux contribuables catholiques ait été fort



Pie XII

peu apprécié au Vatican. Venu à Rome plaider sa cause, l'évêque de Luçon, sollicita auprès de Pie XII une audience personnelle qu'il n'obtint pas. J. de Viguerie explique comment il l'arracha au souverain pontife : « Le 18 juin 1950, profitant de l'audience collective accordée à une trentaine d'évêques français à l'occasion de la canonisation de Jeanne de France, il interpelle publiquement le souverain pontife. L'audience a lieu à Saint-Pierre, juste après la cérémonie de canonisation. Pie XII s'arrête auprès de chaque évêque et lui adresse quelques mots. Tous les regards vont vers Mgr Cazaux dont le tour va venir. Il vient. « Très Saint Père, dit alors à Pie XII l'évêque de Luçon, je vous ai demandé une audience et vous ne m'avez pas reçu. » Le Pape a un geste d'impuissance, il lève les bras au ciel et s'excuse : « Mais j'ai tant de charges et tant d'affaires... » À cet instant, Mgr Cazaux se met à genoux, tend ses mains vers le pape et tout le monde l'entend supplier Pie XII avec ces mots prononcés de sa voix un peu sourde et chantante de méridional : « Pour qu'il ne soit pas dit que le Père

commun n'aime pas ses fils de Vendée. C'est gagné, Pie XII le recevra¹³. » Cette entrevue était indispensable pour que l'évêque de Luçon apporte au Saint-Père un éclairage qu'il n'avait sans doute pas sur l'état d'esprit des catholiques vendéens et plus généralement sur la situation politique de la France.

Depuis 1975, Mgr Cazaux repose sous le chœur de la cathédrale de Luçon. Faut-il craindre avec Jean de Viguerie qu'on l'ait enterré dans le caveau des évêques et plus profondément dans un oubli définitif ?

Mais ne semble-t-il pas avoir tracé les lignes qui suivent, à l'intention de ceux qui aujourd'hui fondent, soutiennent et défendent des écoles authentiquement catholiques ?

« L'enfant chrétien mérite... le bienfait d'une école catholique. Il y a droit parce que lui-même a le devoir de connaître Dieu, de L'aimer, de Le servir de tout son cœur et de tout son pouvoir.

Et nous voici parvenu au cœur et en même temps au sommet de tout ce problème... On nous a tellement parlé des droits de l'homme qu'on en a oublié qu'il y avait d'abord les droits de Dieu... Dieu a droit en particulier à la Foi, aux hommages, à la prière, aux actes d'amour fréquemment répétés du petit chrétien...

Mais pour que ce petit être, à l'inconstance facile et à l'attention vite distraite, donne à Dieu tout son dû, il faut que ceux qui veillent sur sa formation le rappellent à longueur de journée au sentiment de cette présence et aux exigences de cet amour. Et c'est pourquoi vous travaillez de tout votre pouvoir à sauver ces écoles libres qui ont ouvert à Dieu leurs portes pour jamais et dans les murs desquelles il est véritablement chez lui¹⁴. »

*Defunctus adhuc loquitur*¹⁵ !

Thierry Léger

11 A-M Cazaux, op.cit. p.91 et 92.

12 Jean de Viguerie, Mgr Cazaux (1897-1975) Un combat pour Dieu et pour l'école libre. Conférence reprise dans *Cinq portraits*, Éditions Via Romana, 2022, p. 95 et 96.

13 Ibid.p.98.

14 A-M Cazaux, op. cit, p.128 et 129.

15 Défunt, il parle encore ! (Hébreux XI, 4)

Premier rassemblement des jeunes de l'Ouest « La Vendée se souvient » samedi 17 et dimanche 18 juin 2023

En pleine Vendée militaire, étudiants et « jeunes pros » de l'Ouest et d'ailleurs ont pris part au rassemblement de la Tradition à l'occasion du 230^{ème} anniversaire du soulèvement vendéen.

Ce sont 240 jeunes qui ont répondu présent à l'appel de « La Vendée se souvient... », un rassemblement de la Tradition organisé de main de maître par des jeunes pour des jeunes. Celui-ci s'est tenu à Chanverrie, près de Cholet, les samedi 17 et dimanche 18 juin 2023 autour du thème des guerres de Vendée.

Le samedi après-midi, les auteurs Reynald Sécher et Armand Bérard ont su insuffler au cours de brillantes et vivantes prises de parole la flamme du combat des Vendéens à travers leurs chefs, leur foi, leur culture. Plusieurs associations locales ou nationales étaient également présentes à des stands pour présenter leurs activités et inciter la jeunesse à se dévouer concrètement. En fin d'après-midi, M. l'abbé Stehlin, supérieur du district d'Europe de l'Est de la Fraternité Saint-Pie X (en forte expansion actuellement) et aumônier général de la Milice de l'Immaculée présenta le rôle historique indéniable de la Sainte Vierge dans la défense de l'Occident face aussi bien à l'Islam conquérant qu'à la franc-maçonnerie dissolvante.

En soirée, deux délicieux cochons à la broche accompagnés de leurs mogettes vendéennes, de bière locale et de rouge mirent en voix les convives au vu des chants de France qui animèrent le banquet : ambiance garantie ! Après une petite initiation, jeunes gens et jeunes filles enchaînèrent avec des pas de danses traditionnelles (l'occasion de découvrir, par exemple, celle dite de « de la brioche », où l'on danse autour d'un membre symbolisant une brioche et porté sur un pavois !), puis la projection d'un court-métrage d'Ermonia, une association vendéenne de jeunes passionnés par le cinéma, l'Histoire, la



Musique et les arts en général, visant à ranimer le goût naturel du Beau.

La journée s'acheva avec une veillée présentée par les équipes MJCF de Nantes et d'Angers, au cours de laquelle scènes humoristiques, chants et jeux s'allièrent avec une réflexion dialoguée sur les causes et les motivations profondes qui conduisirent au soulèvement de la Vendée. Après la prière du soir, chacun rejoignit son couchage sous tente (pour les garçons) ou sous grange (pour les filles), l'esprit heureux en ce bout de France authentique.

Dimanche matin, après le petit déjeuner, s'élança à 7h30 la colonne du pèlerinage vers Loublande et Saint-Laurent-Sur-Sèvre (tombe du Père de Monfort). Les pèlerins prièrent dans le paysage enchanteur de la Sèvre nantaise avant d'assister à 11h à la messe chantée célébrée par M. l'abbé Hachette aux Rinfillières, le sermon fut l'occasion d'appeler à être aujourd'hui

de nouveaux Vendéens face à une Révolution essentiellement identique. Vers midi « dame pluie » s'abattit si fortement qu'il fallut écourter le périple, le pique-nique fut pris à l'abri auprès de grands feux en vue de sécher les vêtements, on y devisa gaiement tout en jouant au palet vendéen, redoutable exercice de précision. Enfin, plusieurs jeunes firent leur engagement dans la Milice de l'Immaculée, se faisant ainsi les instruments de Marie pour la conversion des âmes.

La Vendée n'oubliera ni ses anciens de 1793, ni cette bouffée d'air conviviale : félicitation à tous les jeunes dévoués qui ont admirablement travaillé à l'organisation de ce rassemblement ! Et rendez-vous à la prochaine édition, les samedi 15 et dimanche 16 juin 2024, sur le thème des « Colonnes infernales ».

<https://my.weezevent.com/la-vendee-se-souvient>

La juste place de la psychologie

La psychologie est omniprésente dans nos sociétés modernes. À l'époque des « psys », des « coach de vie » et du « bien-être », celle-ci serait devenue pour l'homme aujourd'hui la pièce maîtresse, l'outil indispensable pour construire son bonheur.

Après avoir identifié quelques mauvais usages de la psychologie, nous tenterons de déterminer les remèdes ou pistes de remèdes à ces mésusages.

Excès de psychologie : nier le mal moral

Nous tombons tous dans cet écueil à un moment ou un autre. Par exemple lorsque quelqu'un se met à avoir une vie désordonnée, ne plus respecter les lois du mariage, arrête d'aller à la messe, on cherche facilement une cause psychologique : c'est à cause de ses parents qui ont fait ceci ou cela, à cause de telle fréquentation, à cause de tel abbé ayant dit ceci ou cela, à cause de telle école etc.

C'est oublier que même si les passions peuvent être violentes voire dominantes, l'intelligence et la volonté demeurent les facultés supérieures, qui règlent nos actes à un moment ou à un autre. Quand donc quelqu'un persiste dans le mal, c'est qu'il le veut au moins en partie ou au moins qu'il l'a voulu par le passé. Par exemple un homme dépendant de l'alcool est certes, à ce moment le jouet de ses passions et sa volonté n'est pas assez forte pour les surmonter ; cependant, il fut un temps où sa volonté était encore forte et pourtant il a choisi de se soumettre à ses passions.

Deux exemples pour éclairer ce point :

- L'Église porte un jugement complètement différent sur Judas et saint Pierre, pourtant tous les deux sont coupables de trahison envers Notre Seigneur. C'est parce que le premier a choisi délibérément de trahir après mûre réflexion alors que le second était le jouet de ses passions – notamment la crainte – au moment de son reniement ; l'Église juge donc avec psychologie – bien entendu – les deux actes.



- Un cas assez éloquent d'une de mes patientes qui a été envoyée chez l'addictologue pour une dépendance à l'alcool : celle-ci avait une obligation de soins après de multiples arrestations en état d'ébriété avancée au volant. Le problème était qu'elle arrêta l'alcool absolument quand elle voulait : elle s'amusa même un coup à arrêter pendant deux mois, un coup à beaucoup boire les veilles d'exams pour faire varier son CDT (reflet de la consommation d'alcool). L'addictologue était donc dans l'incompréhension totale du cas de cette patiente qui buvait autant et au point d'avoir une obligation de soins, tout en pouvant arrêter quand elle le voulait. C'est parce qu'elle n'était pas le jouet de ses passions : elle voulait, au sens strict du terme, boire et ne se soumettait pas à ses passions pour cela, elle le décidait librement, sa volonté était pure, peut-on dire (même si elle était mal éclairée par son intelligence qui ne voyait pas le mal).

Cette partie n'est pas là pour se donner bonne conscience en se permettant de juger témérairement qu'elle a été la volonté de telle ou telle personne, c'est le domaine de Dieu. Le but est de repla-

cer chaque chose à sa place afin d'avoir une compréhension d'ensemble.

Autre excès de psychologie : le tout psychologique

C'est un excès qui consiste à tenter de trouver – avec l'aide d'une tierce personne (généralement un praticien) – dans les rouages de ses passions un moyen de remédier aux souffrances causées par celles-ci. Comme si la connaissance de tous les rouages intimes et mécanismes secrets de notre intérieur, était de facto un remède.

Il ne faut jamais oublier que le travail psychologique est avant tout égocentrique ; utilisé sans discernement et surtout sans but précis, il conduit :

- Au repli sur soi
- À l'auto-justification
- Ou au contraire aux scrupules

Le travail psychologique – sauf exception – n'est pas un remède, mais une aide au diagnostic, afin de discerner exactement ce qui trouble l'individu intérieurement. Ce travail est parfois indispensable : après un traumatisme grave, il est moins important de connaître la nature objective du traumatisme que ses

conséquences subjectives sur la psychologie de l'individu. Cette connaissance du fait subjectif passe bien souvent par un professionnel. Cependant, ce travail psychologique est aussi dangereux que le bistouri d'un chirurgien : indispensable au soin, il peut tout aussi bien commettre des dégâts irréparables.

Le travail psychologique doit donc être orienté vers un but précis afin d'être utilisé de manière sûre. C'est ce que nous allons maintenant tenter de déterminer.

Les remèdes

Les vertus : Nos facultés ont été créées bonnes et ont été blessées par le péché originel. Nous pouvons en plus être blessés par des épreuves et des traumatismes. Le travail psychologique est parfois nécessaire afin de connaître la nature de la blessure chez un individu.

FACULTÉ	BLESSURE ¹	VERTU-REMÈDE
Intelligence	Ignorance	Prudence
Volonté	Malice	Justice
Concupiscible ²	Concupiscence	Tempérance
Irascible ³	Faiblesse	Force

C'est bien beau tout cela, mais cela ne nous aide pas à guérir, à retrouver le bonheur perdu. Quels sont donc les remèdes ? Les remèdes sont tout simplement les vertus. Pour la psychologie classique, bien antérieure à la venue de Notre Seigneur, il n'y a pas d'autre moyen d'être heureux que de pratiquer les vertus. En effet, les vertus sont les habitudes stables de bien agir d'un homme accompli et épanoui.

Ainsi, dans un monde normal – c'est-à-dire chrétien – en nous rendant chez un psychologue ou un psychiatre, nous devrions poser ces questions :

- Quelle est la nature du trouble ?
- Quelle vertu dois-je pratiquer ? (avec mon enfant si c'est pour lui que l'on consulte)
- Quelle vertu dois-je enseigner à mon enfant (si c'est pour lui que l'on consulte) ?

Par exemple, une psychothérapie est de plus en plus connue et utilisée dans le milieu catholique, à juste titre : la thérapie Bernadette Lemoine. En lisant ses écrits on se rend vite compte que sa thérapie n'a qu'un but : faciliter l'exercice de la charité (naturelle) auprès de l'enfant. Sa psychothérapie serait inefficace sans cette vertu. Cette thérapie va faciliter et donner le mode d'emploi de l'application concrète de la charité.

Psychologue/psychiatre : Il est bon de savoir faire la distinction entre ces deux professionnels : le psychiatre est un médecin spécialisé dans le traitement des maladies psychiques, toutes répertoriées dans un ouvrage appelé poétiquement le DSM IV. Ainsi le cadre d'action est bien défini et le mauvais usage de la psychiatrie de la part des patients peu fréquents.

Le psychologue est un praticien dont le champ d'action est laissé à la discrétion de sa patientèle. Ainsi, il est possible de consulter un psychologue pour tout mal être ressenti. Le mauvais usage est donc facile.

Les bonnes questions à se poser avant de consulter un psychologue

S'il est facile de mal user du psychologue, quelles questions à se poser pour que cela ne soit pas le cas ?

- **Depuis combien de temps le trouble dure-t-il ?** Si l'intelligence et la volonté sont lentes, il faut leur laisser le temps de reprendre le dessus lorsque l'on observe un trouble. D'ailleurs, dans le DSM IV cité plus haut, la définition d'un trouble psychiatrique comporte

fréquemment une durée minimum de survenue des symptômes. Sauf en cas de traumatisme majeur, laissons le temps au temps.

- **Quelle est la nature du traumatisme à l'origine du trouble ?** Est-ce un traumatisme, une humiliation, un échec ? En a-t-on un clairement défini ? En effet, certains traumatismes particulièrement graves imposent d'eux-mêmes de recourir à un professionnel.

- **Pour quel motif précis le psychologue est-il consulté ?** Est-ce pour mon bien-être personnel, si oui quel est ce bien-être recherché ? Mon devoir d'état est-il entravé ? Ma sanctification ou celui de mon entourage sont-ils compromis ?

- **Que ferai-je de son diagnostic ?** C'est probablement la question la plus importante. Comme évoqué plus haut, connaître le trouble n'est pas le guérir. Cette connaissance laissée à elle-même est même source de malaise supplémentaire. Par exemple, un diagnostic psychologique à la mode : les enfants HPI (haut potentiel intellectuel ; avant cela c'étaient les enfants TDAH, avant cela les enfants « surdoués »). Trop souvent, ce diagnostic est posé avec l'intention – qui n'est pas droite – de placer l'enfant dans une case psychologique qui le mettra à l'abri de tout reproche, toute nécessité de correction et dispensera les parents de modifications d'éducation. Or un enfant HPI, n'est jamais en consultation pour ce seul motif (car ce n'est pas une maladie, mais plutôt une chance) : il y a soit un problème fonctionnel ou psychologique qui s'ajoute au HPI comme une dyslexie, des troubles émotionnels, etc., soit un problème éducatif que l'on ne veut pas admettre. Nous prenons ici l'exemple du HPI qui prend de l'ampleur ces dernières années, mais le raisonnement est en soi applicable à tout diagnostic psychologique.

1 La conséquence que le péché originel a produite dans chacune de nos facultés.

2 L'ensemble de nos passions qui envisagent le bien ou le mal s'offrant à elles. Elles sont aussi associées par paire opposée, selon qu'elles se rapportent au bien ou au mal : l'amour/la haine, le désir/l'aversion, la joie/la tristesse.

3 L'ensemble de nos passions qui rencontrent une difficulté dans la poursuite du bien ou dans la fuite du mal. Elles sont associées par paire opposée selon qu'elles se rapportent au bien à poursuivre ou au mal à fuir : l'audace/la crainte, l'espoir/le désespoir et la colère.

Un autre exemple est celui de ces patients qui connaissent leur dépression ou leur anxiété généralisée à fond après 15 ans de « thérapie » ou pire, de psychanalyse. Cela n'a pas enlevé un gramme de leur malheur.

Enfin, pour bien montrer que ce sujet est intimement lié à la vie spirituelle – et donc de première importance –, je me permets de citer un exemple tiré d'un livre très connu : l'Imitation de Jésus-Christ (I, 25.2) : « Un homme qui flottait souvent, plein d'anxiété, entre la crainte et l'espérance, étant un jour accablé de tristesse, entra dans une église ; et, se prosternant devant un autel pour prier, il disait et redisait en lui-même : Oh ! si je savais que je dusse persévérer ! » On voit un homme préoccupé de son avancement spirituel

et parfaitement conscient d'être sous l'influence de ses passions, en l'occurrence, le désespoir. Mais il n'est pas décidé à pratiquer la vertu qui lui permettrait de régler cette passion.

« Aussitôt il entendit intérieurement cette divine réponse : Si vous le saviez, que voudriez-vous faire ? Faites maintenant ce que vous feriez alors, et vous jouirez de la paix. Consolé à l'instant même, et fortifié, il s'abandonna sans réserve à la volonté de Dieu ; et ses agitations cessèrent. »

Dieu lui rappelle cette vérité : c'est par des actes vertueux que l'on règle ses passions et que par là on trouve le bonheur. Le travail psychologique n'a de sens que pour mieux pratiquer les vertus.

Conclusion

Comme dit en introduction, dans notre société la psychologie est partout, elle est devenue le mètre étalon de toute décision, toute communication. Ce fait ne serait pas si mauvais si la psychologie n'était pas coupée de son but logique : la pratique des vertus. Ainsi, le problème n'est pas que la psychologie soit partout, mais plutôt que la vertu ne soit nul part.

Il faut donc, pour garder l'usage de la psychologie dans une juste mesure, ne pas la séparer de la vie spirituelle et la pratique des vertus. Car cette séparation transforme cette servante de la charité en une madame je-sais-tout envahissante et égocentrique.

Docteur Vincent Wojcieszko

CARNET PAROISSIAL

Prieuré N.-D. du Rosaire

Baptêmes

Yseult Urvois, le 8 juillet 2023 ; Pauline Thiel, le 18 juillet ; Alban Gelineau, le 6 août ; Paul-Ephrem Sergent, le 15 septembre ; Hermine Jouannic, le 17 septembre ; Basile Drougard, le 8 octobre ; Colombe de Lédinghen, le 4 octobre 2023 ; Benoît Soullier, 14 octobre ; Alban Fournier de Lachaux, le 28 octobre ; Gaël Gardes et Liv Gardes, le 11 novembre ; Gabrielle Konstantinoff, le 18 novembre ; Jacques Chabot-Morisseau, le 25 novembre ; Jacinthe Even et Ewen Gardes, le 20 janvier 2024 ; Alix Demolins, le 27 janvier ; Léonard Morille, le 28 janvier.

Premières communions Gabriel Causse, le 29 décembre 2023 ; Andréa Bousquet, le 6 janvier 2024 ; Josué Morival, le 31 mars 2024.

Confirmations

Vianney Agenais, Clément Bur, Nazaire Consalvi, Anselme Cueniet, Valentin Dumez, Victor Ferchaud, Antoine Gelineau, Vianney Grellier, Laurent Guillou, Florent Lefort, Josué Morival, Cyprien Nauleau, Ambroise Penet, Thomas Rambaud, Dimitri Ratte, Tancrede Robain, Andréol Rousseau, Lucas Rousselot, Valentin Rousselot, Guillaume Taburet, Mayeul Voyau, Clotilde Adrast, Marie Bona, Victoire Bonneau, Margot Carcaud, Valérie Château, Véronique Connac, Marie Coulomb, Louise de Beaunay, Blanche de Lédinghen, Clarisse Ferchaud, Marie-Laure Fron, Céleste Mathieu, Aglaé Prieur le dimanche 24 février 2024.

Professions de foi

Firmin Agenais, Matthieu Rambaud, Chjara Consalvi, Alix Grellier, Maëlys Mansion, Marie-Christine Ménager, Sarah Rambaud, Béatrice Tupinon, le 12 mai 2024.

Mariage

David Gourmaud et Marie-Laure Porcq, le 11 mai 2024.

Obsèques

Pierre Legrain (63 ans), le 29 juin 2024.

Chapelle Saint-Michel

Professions de foi

Alexis Subiger, le 12 mai.

Obsèques

Stéphanie-Isabelle Vilsange (72 ans), le 19 septembre 2023 ; Denise Lab (94 ans), le 18 novembre.

Chapelle N.-D. de l'Espérance

Professions de foi

Guillaume Taburet, Clémence Le Gallo, le 12 mai 2024.

Obsèques

Comte Pierre de Cugnac (93 ans), le 16 décembre 2023, au château d'Épannes ; André Petit (77 ans), le 30 janvier 2024.

Agenda

Dimanche 2 juin

Solennité de la Fête-Dieu. 15h30 : procession du Saint-Sacrement à Saint-Germain de Prinçay.

Samedi 8 juin

Journée des familles (4 cercles MCF de Vendée).

Samedi 15 juin

Pèlerinage des épouses et mères de famille.

Samedi 15 et dimanche 16 juin

« La Vendée se souvient » avec les jeunes de l'Ouest.

Lundi 24 juin

18h00 : spectacle de fin d'année, à l'école de l'Épiphanie.

Jeudi 27 juin

Ordinations diaconales et sacerdotales à Écône.

Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juillet

Congrès du MCF à La Martinerie.

Jeudi 15 août

Assomption de Notre-Dame : procession du vœu de Louis XIII au Prieuré Notre-Dame du Rosaire.

Mardi 3 septembre

Rentrée des classes à l'école de l'Épiphanie.

Lundi 9 septembre

Réunion des œuvres à 20h00 à l'école de l'Épiphanie.

Mercredi 11 et jeudi 12 septembre

Rentrée des catéchismes.

Samedi 14 septembre

Réunion de rentrée du MCF Vendée.

Dimanche 6 octobre

Vente à Saint-Nicolas-du-Chardonnet au profit de l'école de l'Épiphanie.

Catéchismes – Croisade – Conférences

Aux Fournils

Catéchisme pour enfants et adolescents (Inscription auprès des prêtres)

Premières communions, confirmations, communions solennelles :

Une fois tous les quinze jours en période scolaire à l'école de l'Épiphanie, le mercredi de 15h00 à 16h00.

Rentrée : mercredi 11 septembre 2024.

Persévérance groupe 1 (collégiens) et Persévérance groupe 2 (lycéens) :

Tous les jeudis à 18h30 à l'École de l'Épiphanie.

Rentrée : jeudi 12 septembre 2024.

Groupe Saint-Martin (étudiants, apprentis et jeunes professionnels) :

Un jeudi par mois à 19h30 à l'école de l'Épiphanie.

Rentrée : jeudi 19 septembre.

Formation chrétienne pour les adultes (sans inscription)

Exposé de la doctrine chrétienne à 20h30 à l'école de l'Épiphanie.

1^{ères} séances : lundi 16 et mardi 17 septembre 2024.

Tiers Ordre de la FSSP X (aumônier : abbé Laurent Ramé)

Une recollection chaque trimestre.

Croisade Eucharistique

Réunions au prieuré (Abbé Laurent Ramé et une sœur du prieuré)

Renseignements

Répétitions de chorale

Grégorienne aux Fournils tous les quinze jours

(Samuel Grellier : 06 22 08 11 20).

Polyphonique aux Fournils (Christine Riboulet : 06 73 21 06 31).

Aumônerie de l'école de l'Épiphanie

15, rue des Dames – Puybelliard – 85110 Chantonay ;

tél. : 02 51 07 99 90

Religieuses du prieuré Notre-Dame du Rosaire

Sœur Marie-Olivia, supérieure de la communauté des reli-

gieuses du prieuré et directrice de l'école de l'Épiphanie.

Pour les joindre en leur maison Notre-Dame de la Sagesse :
02 51 94 86 57 (de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h00).

Offrandes de messes

Une messe : 18 €

Une neuvaine de messes : 180 €

Un trentain grégorien : 720 €

Pour le règlement des honoraires par chèque, merci de le libeller au nom du prêtre.

Pour joindre les prêtres

Abbé Laurent Ramé : 06 28 03 23 21 - courriel : laurenrame@orange.fr / **Abbé Benoît Storez** : 06 48 19 75 45 - courriel : b.storez@fsspx.email

Abbé Jean-Yves Cottard : 06 07 01 18 74 / **Abbé Vianney Chardon** : 07 83 49 63 63 - courriel : v.chardon@fsspx.email

Prieuré Notre-Dame du Rosaire : 2, les Fournils - 85110 Saint-Germain-de-Prinçay

02 51 42 95 88 ou 09 75 77 86 57 - courriel : prieure85@gmail.com

Chapelle Saint-Michel

40, impasse Ampère - 85000 La Roche-sur-Yon

Chapelle Notre-Dame de l'Espérance

12, rue des Augustins - 17000 La Rochelle